

## Mali: la junte et la Cédéao concluent un transfert de pouvoir

**Le capitaine Sanogo, chef de la junte malienne qui a pris le pouvoir le 22 mars, a annoncé ce vendredi la signature d'un accord-cadre avec le représentant du médiateur burkinabè pour la crise malienne, Djibril Bassolé. Lors d'une déclaration à la télévision publique ORTM, la junte a détaillé les points de cet accord qui prévoit le transfert du pouvoir. En échange, la Cédéao s'est engagée à lever les sanctions qui pèsent sur le Mali.**

Après six longues heures de négociation, la junte et la Cédéao ont présenté un accord complexe qui comprend plusieurs étapes. Dès la constatation officielle de la vacance du pouvoir du président Amadou Toumani Touré dans les prochains jours, Dioncounda Traoré, le président de l'Assemblée nationale, prendra la tête du Mali par intérim. Son rôle restera apparemment mineur, vu l'impossibilité de respecter la Constitution qui stipule d'organiser des élections dans les 40 jours.

Dans le même temps, des consultations menées par le président burkinabè Blaise Compaoré doivent permettre de doter le Mali d'un Premier ministre de transition disposant des pleins pouvoirs et d'un gouvernement consensuel de mission.

Ce sont en fait ces instances qui devront gérer véritablement la période de transition. Avec deux grands objectifs : gérer la crise du Nord avec l'accord de la Cédéao en négociant avec les groupes rebelles ou par la force en cas d'échec des pourparlers, puis mettre en place un calendrier pour organiser le scrutin présidentiel.

La négociation a également mis fin aux sanctions, à l'embargo total qui frappait le Mali. Le président ATT est en droit de vivre libre et d'avoir une protection, tout comme ses anciens ministres emprisonnés depuis le coup d'Etat. Enfin, un article de cet accord-cadre prévoit une amnistie pour les putschistes au pouvoir depuis le 22 mars.

### **Vers la levée des sanctions contre le Mali**

La levée des sanctions prises par la Cédéao - en vigueur depuis six jours - n'est maintenant plus qu'une question d'heures. Le chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara, qui préside actuellement l'organisation ouest-africaine, a suivi de près les discussions entre le représentant du médiateur burkinabè et la junte malienne à Bamako depuis mardi 3 avril.

Et dès que le ministre burkinabè des Affaires étrangères, accompagné de son homologue nigérian et du ministre ivoirien de l'Intégration ont senti que le capitaine Amadou Sanogo et ses compères allaient accepter d'abandonner le pouvoir pris par la force le 22 mars dernier, la présidence ivoirienne a commencé à travailler sur un texte de levée de l'embargo contre le Mali.

Le document serait pratiquement prêt depuis vendredi 6 avril. Le chef de la diplomatie burkinabè, Djibril Bassolé, a d'ailleurs annoncé, dès vendredi soir à Bamako, qu'Alassane Ouattara a demandé des dispositions pour faire lever très rapidement les sanctions prises par l'organisation contre le Mali. L'objectif de l'embargo - un rétablissement de la légalité constitutionnelle et un retour des putschistes dans les casernes - a en effet été atteint.